

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 25.06.26 – 07

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 2	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> : M. PETIGNY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN
Convocation du : 20 / 06 / 2025	<u>ABSENTS</u> : M. POULET, Mme LAMY
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : M. JABER Talaat

DÉLIBÉRATION N° 07 :
Admission en non-valeur

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune pour des motifs de poursuites sans effet.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les trois demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur pour un montant de 347 € correspondant aux produits irrécouvrables de 3 créances listées par le comptable public et précisées en pièce jointe.
- **DE DIRE** que ces créances de 347 € sont inscrites au compte 6541 du budget 2025 de la commune.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 27 juin 2025

Maire,

Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Talaat JABER